



mise en demeure d'un mur mitoyen à réparer

Par **mojean_old**, le **31/05/2007** à **15:01**

je vends un terrain à bâtir (l'acte de vente devrait être signé prochainement) et le propriétaire voisin nous met en demeure de réparer le mur (mitoyen ? je ne sais même pas) qui s'affaisserait à cause d'un laurier sur notre terrain. A savoir que ce mur existait il y a 33 ans et depuis fort longtemps encore. Ce mur n'est pas mentionné sur mon acte notarié donc je ne sais même pas si il est mitoyen et comment savoir si sa détérioration est causé par son grand âge ou par le laurier ? Dois-je demander une expertise et à qui ? l'acheteur sur le compromis a signé qu'il prend le bien en l'état : vices même cachés ; alors que la société qui me donne 10j pour réparer me menace d'une éventuelle possibilité de faire annuler la vente par notre acquéreur.